



CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL de la séance du 2 décembre 2025 sous la présidence de M. Dominique GLUR

Objet : préavis de la Municipalité concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2026

Vu le préavis municipal No 63/2025 du 9 octobre 2025,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Pris connaissance du rapport de la Commission des finances,

Le Président, après débat, clôt la discussion et passe au vote.

Le bulletin secret n'a pas été demandé. C'est à main levée que le préavis mentionné en titre a été accepté par les Conseillères et Conseillers présents.

Il y a eu 0 avis contraires et 0 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville a décidé d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2026 comprenant, selon le préavis présenté :

- aux revenus
- aux charges
- soit un excédent de charges de

CHF	13'668'025.00
CHF	13'867'870.00
CHF	199'845.00

225
670
445

[Signature]

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE
Le Président : Le Secrétaire :

[Signature]
Dominique Glur

[Signature]
Loïc Ansermoz

Froideville, le 2 décembre 2025

